

Formation : CSE renouvellement de mandat, commission santé, sécurité et conditions de travail CSSCT

Formation pratique - 2j - 14h00 - Réf. CST

Prix : 1350 € H.T.

Les membres de la Commission SSCT reçoivent dans le cas du renouvellement une formation de 3 jours avec le reste des membres du CSE et un cours complémentaire de 2 jours pour approfondir leurs connaissances et organiser leurs travaux en coordination avec notamment les membres du CSE.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- ✓ Coordonner sa pratique du mandat avec celle du CSE
- ✓ Approfondir ses connaissances sur les sujets de santé, sécurité et conditions de travail les plus courants
- ✓ Elargir son registre d'intervention en matière de prévention
- ✓ Organiser le travail de la commission en fonction des priorités

Public concerné

Membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail du CSE ayant déjà réalisé un premier mandat.

Prérequis

Aucune connaissance particulière.

Méthodes et moyens pédagogiques

Travaux pratiques

Quiz, échanges de pratiques, études de cas et construction d'un plan d'actions.
Alternance d'apports théoriques et de mises en application.

PARTICIPANTS

Membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail du CSE ayant déjà réalisé un premier mandat.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Programme de la formation

1 Identifier les forces et faiblesses de votre commission SSCT

- Articuler la CSSCT et le CSE : délégations et remontée d'informations.
- Analyser son fonctionnement quotidien : consultations, interventions...
- Identifier les améliorations possibles de l'accord CSE éventuel et du règlement intérieur du CSE.

Travaux pratiques

Echanges avec le formateur pour diagnostiquer le fonctionnement actuel des CSSCT et repérer des axes de progrès.

2 Comprendre les troubles musculo-squelettiques (TMS)

- Identifier les principaux TMS : canal carpien, coiffe des rotateurs, épicondylite, lombalgies, ...
- Comprendre les facteurs de TMS et participer à leur évaluation.
- Proposer des actions de prévention des TMS.

Travaux pratiques

Repérer les causes, les effets et les mesures de prévention à partir d'une vidéo.

3 Approfondir ses compétences sur les risques psycho-sociaux

- Rappel des connaissances acquises lors par la formation initiale.
- Apprécier la prise en compte et l'évaluation réalisée pour le DUERP.
- Décrire la situation selon les contraintes et les ressources observées pour une meilleure régulation.
- Présenter son analyse et élaborer le compte-rendu de la CSSCT.

Travaux pratiques

Quiz de rappel. A partir d'une situation de RPS décrite par le formateur, échanges entre participants sur les actions possibles.

4 Veiller au suivi du DUERP

- Intégrer une situation dangereuse dans le DUERP et la traiter.
- Elaborer le compte-rendu de la commission et une proposition à l'attention du CSE.

Travaux pratiques

Elaborer les préconisations de la CSSCT en vue de l'avis du CSE sur le DUERP.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les formations pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque formation ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le participant a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse psh-accueil@orsys.fr.

5 Améliorer sa pratique des inspections régulières

- Rappels du cadre légal à respecter lors des inspections.
- Repérer les points de vigilance et anticiper les difficultés.
- Etablir les axes d'amélioration et les concrétiser en actions.

Travaux pratiques

Partager son regard sur les dernières inspections réalisées. A partir d'une vidéo présentant une situation de travail, préparer l'inspection de la CSSCT.

6 Élaborer le plan d'action du CSE

- Suivre la réalisation du PAPRI Pact de l'entreprise,
- Formuler une proposition d'avis de la CSSCT à l'attention du CSE.
- Déterminer les axes de travail et les priorités.
- Construire la feuille de route de la SSCT.

Travaux pratiques

Construction de son plan d'action.

Dates et lieux

CLASSE À DISTANCE

2026 : 1 juin, 15 oct.

PARIS LA DÉFENSE

2026 : 1 juin, 15 oct.